

<http://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTEA-du-5-janvier.html>



L'essentiel du CTEA du 5 janvier 2016

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 8 janvier 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Comité Technique de l'Enseignement Agricole s'est réuni le mardi 5 janvier 2016. Le point principal à l'ordre du jour portait sur les projets d'arrêtés fixant les modalités du stage, d'évaluation et de titularisation des enseignants et [CPE](#) stagiaires et relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Un communiqué spécifique sur ce point est en ligne sur le site du Snetap-[FSU](#)
<http://www.snetap-fsu.fr/Le-nouveau...>

Mais le [CTEA](#) a étudié l'ensemble des points suivants :

- avis sur le projet d'arrêté relatif au livret scolaire du Bac S « écologie, agronomie et territoires »
- avis sur deux arrêtés relatifs aux équivalences pour les épreuves du [CAP](#) Agricole,
- avis sur l'arrêté fixant les modalités de formation initiale des enseignants et [CPE](#),
- avis sur l'arrêté fixant les modalités du stage, d'évaluation et de titularisation des enseignants et CPE stagiaires,
- avis d'arrêté relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation,
- point d'information sur la note de service mobilité 2015.

Enfin un point portant sur les formations à enjeux particuliers dans la carte nationale des formations, est présenté en plus de l'ordre du jour arrêté (avec des documents fournis la veille).

Plusieurs questions diverses sont également traitées : Budgets 2015 et 2016, délivrance de diplômes par [IAVFF](#), Pass-Education, note sur l'évolution des crédits [AE](#), diagnostic partagé sur les évolutions structurelles, groupe de travail sur le dialogue social, contrat 100 % Rambouillet, convention EA / Région, protocole [CFA](#) [CFPPA](#), prise en charge des décharges syndicales pour les ACB.

Vous trouverez le compte rendu complet de ce [CTEA](#) ci-dessous.